# PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX DE VALOIS

### **RÈGLEMENT 427-2021**



# RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT 342-2017 ÉTABLISSANT LES RÈGLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MÊME QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION PAR LE PUBLIC DES SERVICES QU'ELLE OFFRE

## **ATTENDU QUE**

la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a adopté le Règlement 342-2017 établissant les règles relatives au fonctionnement de la bibliothèque de même que les conditions d'utilisation par le public des services qu'elle offre lors de la séance extraordinaire du 10 avril 2017;

## ATTENDU QUE

le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois juge opportun d'apporter certaines modifications audit règlement afin de tenir compte du nouvel horaire ajusté dans le but d'améliorer l'accessibilité suivant la consultation effectuée à l'automne 2020 sur les services de la bibliothèque et afin de tenir compte du résultat des consultations effectuées dans le cadre de la rédaction de la Politique familiale, ainsi que de la mise à jour de la politique MADA;

#### ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 30 août 2021;

## EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que le Règlement numéro 427-2021 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

# ARTICLE 2

Le Règlement n° 342-2017 établissant les règles relatives au fonctionnement de la bibliothèque de même que les conditions d'utilisation par le public des services qu'elle offre est modifié à l'article 4.5 par le remplacement du texte suivant :

**4.5** La bibliothèque est ouverte au public selon l'horaire suivant :

Horaire régulier :		
Lundi	De 18 h 30 à 21 h	
Mardi	De 9 h à 12 h	
Mercredi	De 9 h à 12 h, de 13 h à 16 h 30 et de 18 h 30 à 21 h	
Jeudi	De 13 h à 16 h 30	
Vendredi	De 9 h à 12 h	
Samedi	De 9 h à 12 h	
Dimanche	Fermée	
Hovaiva d'átá		

#### Horaire d'été .

Pour les mois de juillet et août, la bibliothèque est fermée le samedi. La bibliothèque ferme pendant **les vacances de la construction,** soit pendant les deux dernières semaines civiles du mois de juillet.

Par le texte suivant :



# **4.5** La bibliothèque est ouverte au public selon l'horaire suivant :



Horaire régulier :		
Dimanche	Fermée	
Lundi	Fermée	
Mardi	De 8 h à 12 h, de 18 h à 20 h 30	
Mercredi	De 8 h à 12 h, de13 h à 16 h 30, de18 h à 20 h 30	
Jeudi	De 13 h à 17 h	
Vendredi	De 8 h à 12 h	
Samedi	De 9 h à 12 h, de 13 h à 16 h 30	

## Horaire d'été :

Pour les mois de juillet et août, la bibliothèque est fermée le samedi. La bibliothèque ferme pendant **les vacances de la construction,** soit pendant les deux dernières semaines civiles du mois de juillet.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021.

Avis de motion 80-08-2021	FAIT ET SIGNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce treizième jour du mois de septer deux mille vingt et un.		
Adopté le 13-09-2021			
Entrée vigueur 14-09-2021			
	Audrey Boisjoly Mairesse	Jeannoé Lamontagne Directeur général/secrétaire-trésorier	

